



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-121

PUBLIÉ LE 22 MARS 2021

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris /

75-2021-03-22-00001 - ARRETE[??] portant subdélégation de signature par Monsieur Renaud SEVEYRAS[??] directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (par intérim) (18 pages)

Page 3

Préfecture de Police / Cabinet

75-2021-03-19-00013 - arrêté n° 2021-00214[??] modifiant l'arrêté n° 2020-00811 du 6 octobre 2020 accordant délégation de la signature[??] préfectorale au sein de la direction de la police judiciaire (1 page)

Page 22

75-2021-03-19-00012 - arrêté n°2021-00216[??] accordant délégation de la signature préfectorale aux membres[??] du cabinet du préfet de police qui assurent le service de permanence (2 pages)

Page 24

75-2021-03-19-00011 - arrêté n°2021-00217[??] accordant délégation de la signature préfectorale[??] au sein du service de la mémoire et des affaires culturelles (3 pages)

Page 27

Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Paris

75-2021-03-22-00001

ARRETE

portant subdélégation de signature par Monsieur
Renaud SEVEYRAS
directeur interrégional des services pénitentiaires
de Paris (par intérim)



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DÉPARTEMENT DU BUDGET ET DES FINANCES

ARRETE

portant subdélégation de signature par Monsieur Renaud SEVEYRAS directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (par intérim)

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 modifiée et notamment son article 39 relatif à la création d'un compte de commerce pour l'administration pénitentiaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 modifié pris en application de l'article 3 du décret n° 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 modifié relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-795 du 14 juin 2016 portant abrogation de six décrets relatifs au contrôle des dépenses engagées, à la gestion des crédits et à la comptabilité des dépenses et des recettes ;

Vu le décret n° 2017-37 du 16 janvier 2017 modifiant le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 31 décembre 2012, modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats des ministères économiques et financiers ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 08 mars 2021 portant nomination de Monsieur Renaud SEVEYRAS, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 08 mars 2021 (par intérim)

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté IDF-2021-03-16-00001-021 du 16 mars 2021 de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (par intérim) ;

Décide :

Article premier : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique)

- Mme Fanny VILLENEUVE, Secrétaire générale, attachée d'administration
- Mme Marie-France TIGEON, cheffe du département du budget et des finances, attachée d'administration de l'Etat.

Article 2 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel (titre 2) du programme 107 :

Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Paris :

- Mme Fanny VILLENEUVE, Secrétaire Générale, Attachée d'administration de l'Etat
- Mme Chantal DUGRAT, Chef du département des ressources humaines, attachée d'administration de l'ETAT
- Mme Nathalie GOUTEUX, adjointe au chef du département des ressources humaines, attachée d'administration de l'Etat
- Mme Isabelle MAJEWSKI, cheffe de l'unité du recrutement de la formation et des qualifications
- Mme Ghizlane RAZZAKH, adjointe au chef d'unité des traitements et des indemnités ;
- Mme Hélène KAVALIAUSKAS, chargée de mission gestion des effectifs
- Mme Asmine ASSOUMANY Secrétaire Administrative, Unité des traitements et des indemnités
- Mme Nassyra HOMASSEL Secrétaire Administrative, Unité des traitements et des indemnités
- Mme Kadidiatou CAMARA Secrétaire Administrative, Unité des traitements et des indemnités

Les différents établissements et services :

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- M Franck LINARES, chef d'établissement
- Mme Isabelle BRIZARD, adjointe au chef d'établissement
- Mme Aline FOUQUE, directrice des ressources humaines
-

Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy

- Mme Odile CARDON, cheffe d'établissement
- Mme CHEMIH Ingrid, directrice adjointe à compter du 1^{er} mars 2021
- Mme Karine SCHWICKERT, directrice des ressources humaines jusqu'au 28 février 2021

Centre de Détention de Melun

- M. Patrick HOARAU, chef d'établissement ;
- M. Antonin GAYTON, adjoint au chef d'établissement

Centre Pénitentiaire de Fresnes – UHSI - UHSA

- M. Jimmy DELLISTE, chef d'établissement
- Mme Asmaa LAARRAJI ,adjointe au chef d'établissement
- Mme Anne BALLION-DELAUNE, directrice des ressources humaines
-

Etablissement Public de Santé National de Fresnes

- M. Olivier REILLON, chef d'établissement
- Mme Aïda SEVEYRAS, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- M. Pascal SPENLE, Chef d'établissement
- Mme Morgane BOYTHIAS, Adjointe au chef d'établissement
- M. Didier MECREANT, responsable des services administratifs et financiers

Etablissement Pour Mineur de Porcheville

- Mme Nathalie JAFFRÉ, cheffe d'établissement
- M. Geoffrey COULIER, adjoint à la cheffe d'établissement

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Anne ROUVILLE-DROUCHE, cheffe d'établissement
- Mme Cécile MANTRENCHAR, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Marilyne BAYE, responsable des services administratifs et financiers

Centre pénitentiaire de Paris-La-Santé

- M. Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement
- M. François TROUFLAUT, adjoint au chef d'établissement
- Mme Carine JONROND, directrice des ressources humaines

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M. Nourredine BRAHIMI, Chef d'établissement
- Mme. Amy MIRAT, adjointe au chef d'établissement
- Mme Yanic EURANIE, directrice des ressources humaines

Maison d'Arrêt de Versailles

- M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement
- Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- M Michael MERCI, chef d'établissement
- M Orlando DE OLIVEIRA, adjoint à la cheffe d'établissement
- Mme Chantal REBILLARD, responsable

Maison Centrale de Poissy

- Mme Valérie HAZET, cheffe d'établissement
- Mme Roxane CENAT, adjointe au chef d'établissement

Centre Pénitentiaire Sud Francilien

- Mme Nathalie CATALDO-FAUSTIN, cheffe d'établissement
- Mme Marie DEYTS, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Audrey CHARLES, directrice des ressources humaines

Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne

- M Vincent VIRAYE, chef d'établissement
- M Rémi LAVERGNE, adjoint au chef d'établissement

Centre de Semi Liberté de Gagny

- M Elphège ZAMBA, chef d'établissement
- M Albert MENDY, adjoint au chef d'établissement

Centre de Semi Liberté de Melun

- M. Jean-Pierre OMODEI, chef d'établissement
- M.Christophe FESTIN, adjoint au chef d'établissement
- M. Clotaire SOUNOUVOU, Chef de détention

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris (DAP 50LA075 et DAP1009575)

- Mme Claire MERIGONDE, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Anne LURO, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Seine et Marne

- M Yannick LEMEUR, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Cécile DURAND, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Sabrina M'HOUMADI, responsable des services administratifs et financiers

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Yvelines

- Mme Jeannie NOAH-ALILI, directrice des services pénitentiaires pénitentiaire d'insertion et de probation (jusqu'à fin mars 2021)
- Mme Ludivine CHEVEUX, adjointe à la Directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de l'Essonne

- M. Franck SASSIER, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- M. Fabien RECHOU, adjoint au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Christine FRANCOIS-MATHURIN, responsable des services administratifs et financiers,

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine

- M Laurent LUDOWICZ, directeur des services pénitentiaires d’insertion et de probation
- Mme Delphine DENEUBOURG, adjointe au directeur des services pénitentiaires d’insertion et de probation ;
- M. Jean-Pierre DUROU, responsable des services administratifs et financiers

Direction des Services Pénitentiaires d’Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis

- Mme Marie-Rolande MARTINS, directrice des services pénitentiaires d’insertion et de probation
- Mme Sadia MEDJBOUR , Adjointe directrice des services pénitentiaires d’insertion et de probation
- Mme Fanny LAINE, responsable des services administratifs et financiers

Direction des Services Pénitentiaires d’Insertion et de Probation du Val de Marne

- Mme Marie-Pierre BONAFINI, directrice des services pénitentiaires d’insertion et de probation
- Mme Sophie BUROSSE, adjointe à la directrice des services pénitentiaires d’insertion et de probation
- Mme Nathalie PALMERI, responsable des services administratifs et financiers

Direction des Services Pénitentiaires d’Insertion et de Probation du Val d’Oise

- M. Dominique TANGUY, directeur des services pénitentiaires d’insertion et de probation
- Mme Stéphanie BALDASSI, adjointe au directeur des services pénitentiaires d’insertion et de probation
- Mme Stéphanie SOOKAHET, responsable des services administratifs et financiers

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer les actes administratifs relevant de la gestion des ressources humaines de la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

Article 3 : En cas d’absence ou d’empêchement et afin d’assurer l’intérim des chefs d’établissement du ressort de la DISP de PARIS, subdélégation de signature est donnée à :

- **Mme Sylvie PAUL**, Directrice des services pénitentiaire placée

à l’effet de signer, en qualité d’ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l’arrêté préfectoral susvisé, l’ensemble des actes d’engagement de l’Etat (**signature du bon de commande**) relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 et du compte de commerce (HT2) 912.

Article 4 : Est donné subdélégation de signature en qualité d’ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 et responsable du budget opérationnel de programme pour les marchés de travaux, de fournitures et de services , quels que soient leurs montants et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics aux agents suivants :

- Monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur interrégional adjoint

- Mme Fanny VILLENEUVE, Secrétaire Générale, Directrice des Services Pénitentiaires de Paris

Est donnée subdélégation de signature, dans la limite de leurs attributions, aux agents désignés ci-dessous à l'effet de signer les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur ou égal à 160 000 euros, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics :

Département du Budget et des Finances (DBF)

- Madame Marie-France TIGEON, Cheffe du département budget et finances
- M Mourad IAICHOUCHE, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées
- Mme Séverine LENGRAI, Cheffe de l'unité des achats et des marchés publics

Département des Affaires Immobilières (DAI)

- Monsieur Abdelgheffar BENAOUZIA, chef du département des affaires immobilières
- Mme Hassiba HALFAOUI, adjointe à la cheffe de l'unité du suivi financier des opérations

Subdélégation est également donnée aux agents sus nommé pour le programme 724 « Opérations immobilières déconcentrées ».

Subdélégation est également donnée aux agents ci-dessous à l'effet de saisir dans l'application comptable Chorus, toutes les opérations nécessaires à la gestion des tranches fonctionnelles du BOP central 107 Immobilier « Administration Pénitentiaire »

- Monsieur Abdelgheffar BENAOUZIA, chef du département des affaires immobilières
- Madame Hassiba HALFAOUI, adjointe au chef de département des affaires immobilières
- Madame Sabrina BELHAOUARI, adjointe à la cheffe de l'unité du suivi financier des opérations

Article 5 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande), de vérification du service fait relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 et tout les autres actes de gestion relatifs aux frais de déplacements.

Service National des Transfèrments

- Mme Rohra GHOLEM, responsable du service national des transfèrments
- Mme Myriam PRIN, adjointe au responsable du service national des transfèrments

ARPEJ

- Mme Julie BOISSINOT, cheffe ARPEJ jusqu'au 01 mars 2021
- M José BROWN, adjoint à la cheffe ARPEJ

Département du Budget et des Finances

- Mme Marie-France TIGEON cheffe du département du budget et des finances
- M Mourad IAICHOUCHE, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées
- Mme Séverine LENGRAI, Cheffe de l'unité des achats et des marchés publics

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- M Franck LINARES , chef d'établissement
- Mme Isabelle BRIZARD, adjointe au chef d'établissement
- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, cheffe du département administration et finances

Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy

- Mme Odile CARDON, cheffe d'établissement
- Mme Ingrid CHEMITH, directrice adjointe
- Mme Marion BAK, responsable

Centre de Détention de Melun

- M. Patrick HOARAU, chef d'établissement ;
- M. Antonin GAYTON, adjoint au chef d'établissement
- Mme Christine COLLINET, responsable

Centre Pénitentiaire de Fresnes – UHSI - UHSA

- M. Jimmy DELLISTE, chef d'établissement
- Mme Asmaa LAARRAJI , adjointe au chef d'établissement
- Mme Annick PICOLLET, responsable des services administratifs et financiers
- M Claude BOUTIN, directeur des services techniques

Etablissement Public de Santé National de Fresnes

- M. Olivier REILLON, chef d'établissement
- M. Arnaud BONVOISIN, chef de détention
- Mme Aïda SEVEYRAS, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- M. Pascal SPENLE, Chef d'établissement
- Mme Morgane BOYTHIAS, Adjointe au chef d'établissement
- M. Didier MECREANT, responsable des services administratifs et financiers

Etablissement Pour Mineur de Porcheville

- Mme Nathalie JAFFRÉ, cheffe d'établissement
- M. Geoffrey COULIER, directeur adjoint
- Mme. Achouak HANNANI, responsable des services administratifs et financiers

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Anne ROUVILLE-DROUCHE, chef d'établissement
- Mme Cécile MANTRENCHAR, adjointe au chef d'établissement
- Mme Marilyne BAYE, responsable des services administratifs et financiers
-

Centre pénitentiaire de Paris-La-Santé

- M. Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement
- M. François TROUFLAUT, adjoint au chef d'établissement
- M Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- Mme Nourredine BRAHIMI, Chef d'établissement
- Mme. Amy MIRAT, adjointe au chef d'établissement
- Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers

Maison d'Arrêt de Versailles

- M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement
- Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement
- Mme Marina MAQUIABA, responsable économat

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- M Michael MERCI, chef d'établissement
- M Orlando DE OLIVEIRA, adjoint à la cheffe d'établissement
- Mme Chantal REBILLARD, responsable des services administratifs et financiers

Maison Centrale de Poissy

- Mme Valérie HAZET, cheffe d'établissement
- Mme Roxane CENAT, adjointe au chef d'établissement
- M Yves LAURENDOT, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire Sud Francilien

- Mme Nathalie CATALDO-FAUSTIN, cheffe d'établissement
- Mme Marie DEYTS, adjointe au chef d'établissement
- Mme Sophie COUDERT, responsable des services administratifs et financiers

Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne

- M Vincent VIRAYE, chef d'établissement
- M Rémi LAVERGNE, adjoint au chef d'établissement

Centre de Semi Liberté de Gagny

- M Elphège ZAMBA, chef d'établissement
- M Albert MENDY, adjoint au chef d'établissement

Centre de Semi Liberté de Melun

- M. Jean-Pierre OMODEI, chef d'établissement
- M. Christophe FESTIN, adjoint au chef d'établissement (par intérim)
- M. Clotaire SOUNOUVOU, Chef de détention

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris (DAP 50LA075 et DAP1009575)

- Mme Claire MERIGONDE, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Anne LURO, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Seine et Marne

- M Yannick LEMEUR, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Cécile DURAND, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Sabrina M'HOUMADI, responsable des services administratifs et financiers

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Yvelines

- Mme Jeannie NOAH-ALILI, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation (jusqu'au 31 mars 2021)
- Mme Ludivine CHEVEUX, adjointe à la directrice des services pénitentiaires

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de l'Essonne

- M. Franck SASSIER, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- M. Fabien RECHOU, adjoint au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Christine FRANCOIS-MATHURIN, responsable des services administratifs et financiers

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine

- M Laurent LUDOWICZ, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Delphine DENEUBOURG, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- M. Jean-Pierre DUROU, responsable des services administratifs et financiers

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis

- Mme Marie-Rolande MARTINS, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Sadia MEDJBOUR , Adjointe directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Fanny LAINE, responsable des services administratifs et financiers

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val de Marne

- Mme Marie-Pierre BONAFINI, directrice des services pénitentiaires d’insertion et de probation
- Mme Sophie BUROSSE, adjointe à la directrice des services pénitentiaires d’insertion et de probation
- Mme Nathalie PALMERI, responsable des services administratifs et financiers

Direction des Services Pénitentiaires d’Insertion et de Probation du Val d’Oise

- M. Dominique TANGUY, directeur des services pénitentiaires d’insertion et de probation
- Mme Stéphanie BALDASSI, adjointe au directeur des services pénitentiaires d’insertion et de probation
- Mme Stéphanie SOOKAHET, responsable des services administratifs et financiers

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

Article 6 : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses du programme 107, par des demandes d’achat ou subvention (enregistrement de la consommation d’une autorisation d’engagement et validation) et d’en constater le service fait.

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Service National des Transfèremnts

- Mme Rohra GHOLEM, responsable du service national des transfèremnts
- Mme Myriam PRIN, adjointe au responsable du service national des transfèremnts

Département du Budget et des Finances

- Mme Leslie MESENBURG, agent de l’unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Joëlle GALOIS, agent de l’unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Lisette DA-SILVA, agent de l’unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Horia ZAVADIL, agent de l’unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Sabrina BRUZZI, agent de l’unité des achats et des marchés publics

Maison d’Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Audrey ROBBE DA SILVA, responsable des services administratifs et financiers
- Mme Sylvie LANCIA, agent de l’unité de gestion des moyens généraux ;
- Mme Anne LE-FOURNIS, agent de l’unité de gestion des moyens généraux ;
- Mme Fauwzia AKBAR, agent de l’unité de gestion des moyens généraux
- Mme Paula SOARES, agent de l’unité de gestion des moyens généraux ;

Centre Pénitentiaire de Bois d’Arcy

- Mme Marion BAK, responsable des services administratifs et financiers
- M. Christophe GAUTHIER, économat
- Mme Muriel DUME, économat

- M.Guillaume LEOFOLD, économat
- Mme Vanessa LEGER, économat
- Mme Virginie COEURVOLAN, économat

Centre de Détention de Melun

- M Thierry VERGEL-MORELLO, responsable économe
- Mme Sarah BROSSARD, économe
- M. Maxime BOKO, économat
- M Eric MASDIEU, économat

Centre Pénitentiaire de Fresnes – UHSI - UHSA

- Mme Annick PICOLLET, responsable des services administratifs et financiers
- Mme Karine MAZOUZI, économat
- Mme Danièle BUISSON, économat
- Mme Fanny MOTOKO MOSEBE, économat
- Mme Micaela HARO, économat
- Mme Vanessa THOMAS, économat
- Mme Milena FRANCOIS, économat

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- Mme Séréna CANVOT, responsable des services administratifs et financiers
- Mme Marion SLEGR, économat
- Mme Myriam SEMLYENI, Adjointe Administrative
-

Etablissement Pour Mineur de Porcheville

- Mme Achouack HANHANI, économat
- Mme Marie-Line CAILLAUD, économat
- Mme Bouchra ASAADI, économat

Centre pénitentiaire des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Sindy LARISSE, économat
- Mme Yasmina SALI, économat
- Mme Maygan ARETHAS, économat

Centre pénitentiaire Paris-La-Santé

- M.Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers
- M.François PECIC, économat
- Mme Imen BOUCHELAGHEM, économat

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M Christelle GOUMON, économat

- Mme Hélène THOURET, économat
- Mme Alexandre RIPOLL, économat

Maison d'Arrêt de Versailles

- Mme Marina MAQUIABA, responsable service économat
- Mme Aurélie LALAUS, économat

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- Mme Jacqueline PRINCE, économat
- Mme Nicole BERTIN, économat
- Mme Peggy PROMENEUR, économat

Maison Centrale de Poissy

- Mme Annick NAPIERALA, économat
- M Michael LAJOUVEC, économat
- Mme Rihab FOUZRI, économat

Centre Pénitentiaire Sud Francilien

- M Patrick HAMLET, économat ;
- Mme Sophie GOB, économat ;
- Mme Nathalie-Chantal BRETON, économat ;

Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne

- Mme Annie COMTE, économat ;
- M. Jean-Pierre THIMOTTE, économat ;

Centre de Semi Liberté de Gagny

- Mme Line GIGAN, économat ;

Centre de Semi Liberté de Melun

- M Thierry CANNIERE, économat ;
- Mme Fabienne BREHAUT, économat

Etablissement Public de Santé National de Fresnes

- Mme Aïda SEVEYRAS, responsable de l'unité pénitentiaire d'administration générale ;
- Mme Chrystelle TAVARES, adjointe administrative

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris

- Mme Nathalie BRETON, économat
- Mme DO-CARMO-DE-ALMEIDA Rosa, économat

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Seine et Marne

- M. Gérard CONEJOS, économat
- Mme Stéphanie DELASSUS ,économat

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Yvelines

- Mme Sylvie GALIA, économome
- M Cyril GIRAULT ,économome

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de l'Essonne

- Mme Christine François-MATHURIN, responsable des services administratifs et financiers
- Mme Corinne LE NAVIOSE, économat ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine

- M Jean-Pierre DUROU, responsable des services administratifs et financiers
- M Xavier ETOUNDI, économat

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis

- Mme Fanny LAINE, responsable des services administratifs et financiers
- Mme Julia EGUIENTA, économome
- Mme Florence Cyrille,économome

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val de Marne

- Mme Nathalie PALMERI, responsable des services administratifs et financiers
- Mme Soraya HAMILA, économome

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val d'Oise

- Mme Stéphanie SOOKAHET Stéphanie, responsable des services administratifs et financiers
Mme Ruth PERSAUD, économome

Article 7 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Enel FAIRFORT, attaché d'administration de l'Etat du ministère de la Justice, référent technique du contrôle interne financier, à l'effet de signer :

- les documents relatifs au recensement des charges à payer et des produits à rattacher dans le cadre du compte de commerce 912 «cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire ».

Article 8 : A titre dérogatoire pour des raisons exceptionnelles ou d'urgence concernant l'approvisionnement de produits de cantine pour le compte de commerce, subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes

et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande) et de vérification du service fait relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattachées au centre financier 912-S01 et 912- S02

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- M Franck LINARES , chef d'établissement
- Mme Isabelle BRIZARD, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, responsable du département administration finances

Centre pénitentiaire de Bois d'Arcy

- Mme Odile CARDON, cheffe d'établissement
- Mme Alexandre HERVY, adjointe au chef d'établissement
- Mme Marion BAK, responsable des services administratifs et financiers

Centre de Détention de Melun

- M Patrick HOARAU, chef d'établissement
- M Antonin GAYTON, adjointe au chef d'établissement
- Mme Christine COLLINET, responsable des services administratifs et financiers
-

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- M. Jimmy DELLISTE, chef d'établissement
- Mme Asmaa LAARRAJI ,adjointe au chef d'établissement (à compter de mars 2021)
- Mme Annick PICOLLET, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- M. Pascal SPENLE, chef d'établissement
- Mme Morgane BOYTHIAS, adjointe au chef d'établissement
- M Didier MECREANT, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Anne ROUVILLE-DROUCHE, chef d'établissement
- Mme Cécile MARTRENCAR, adjoint chef d'établissement
- Mme Marilyne BAYE, responsable des services administratifs et financiers

Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé

- M. Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement
- M. François TROUFLAUT, adjoint au chef d'établissement
- M Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- Mme Nourredine BRAHIMI, chef d'établissement ;
- Mme Amy MIRAT, adjointe au chef d'établissement ;
- Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers

Maison d'Arrêt de Versailles

- M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement
- Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- M Michael MERCI, chef d'établissement
- M. Orlando DE OLIVEIRA, adjoint à la cheffe d'établissement
- Mme Chantal REBILLARD, responsable des services administratifs et financiers

Maison Centrale de Poissy

- Mme Valérie HAZET, cheffe d'établissement
- Mme Roxane CENAT, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Fanny LORENTZ, Directrice adjointe,
- M Yves LAURENDOT, responsable des services administratifs et financiers

Centre pénitentiaire sud francilien

- Mme Nathalie CATALDO-FAUSTIN, cheffe d'établissement
- Mme Marie DEYTS, adjointe au chef d'établissement
- Mme Sophie COUDERT, responsable des services administratifs et financiers

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article (signature du bon de commande et des autorisations de dépense du travail pénitentiaire).

Article 9 : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire", par des demandes d'achat (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, responsable
- Mme Loubhna ,NAJIM responsable des cantines
- Mme Linda ADDA REZZIG, gestionnaire des cantines
- M Yannick KABILE, gestionnaire des cantines

Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy

- Mme Marion BAK, responsable des services administratifs et financiers

- M. Christophe GAUTHIER, économat
- Mme Muriel DUME, économat
- M. Guillaume LEOFOLD, économat
- Mme Vanessa LEGER, économat
- Mme Virginie COEURVOLAN, économat

Centre de Détention de Melun

M. Thierry VERGEL-MORELLO, responsable des services administratifs et financiers

- Mme Sarah BROSSARD, économat
- M Maxime BOKO, économat
- M Eric MASDIEU, économat

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- Mme Annick PICOLLET, responsable des services administratifs et financiers
- Mme Karine MAZOUZI, économat
- Mme Danièle BUISSON, économat
- Mme Fanny MOTOKO MOSEBE, économat
- Mme Micaela HARO, économat
- Mme Vanessa THOMAS, économat
- Mme Milena FRANCOIS, économat

Maison d'Arrêt de Versailles

- Mme Marina MAQUIABA, économat
- Mme Aurélie LALAUS, économat

Maison Centrale de Poissy

- Mme Annick NAPIERALA, économat
- M Michael LAJOUVEC, économat
- Mme Rihab FOUZRI, économat

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- Mme Séréna CANVOT, responsable des services administratifs et financiers
- Mme Marion SLEGR, économat
- Mme Myriam SEMLYENI, économat
-

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Maygan ARETHAS, économat
- Mme Sindy LARISSE, économat
- Mme Yasmina SALI, économat

Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé

- M Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers
- M. François-Xavier PECIC, économat
- Mme Imen BOUCHELAGHEM, économat

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- Mme Christelle GOUMON, économat
- Mme Hélène THOURET, économat
- Mme Alexandra RIPOLL, économat

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- Mme Jacqueline PRINCE, économat ;
- Mme Nicole BERTIN, économat
- Mme Peggy PROMENEUR

Centre pénitentiaire Sud Francilien

- M Patrick HAMLET, économat ;
- Mme Sophie GOB, économat ;
- Mme Nathalie-Chantal BRETON, économat ;

Article 10 : Une copie de cet arrêté sera adressée au receveur général des finances, au directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et aux fonctionnaires intéressés.

Article 11 : L'arrêté IDF-75-2021-02-11-001 du 11 février 2021 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 12 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 22 mars 2021

Le Directeur Interrégional par intérim des
services pénitentiaires de Paris

Renaud SEVEYRAS

Préfecture de Police

75-2021-03-19-00013

arrêté n° 2021-00214

modifiant l'arrêté n° 2020-00811 du 6 octobre
2020 accordant délégation de la signature
préfectorale au sein de la direction de la police
judiciaire

arrêté n° 2021-00214

modifiant l'arrêté n° 2020-00811 du 6 octobre 2020 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de la police judiciaire

Le préfet de police,

VU l'arrêté n° 2020-00811 du 6 octobre 2020 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de la police judiciaire,

ARRETE

Article 1

À l'article 6 de l'arrêté du 6 octobre 2020 susvisé, les mots : « *Mme Marie-Elisabeth CIATTONI, commissaire divisionnaire, adjointe à la sous-directrice chargée du soutien à l'investigation, cheffe du service de la gestion opérationnelle* », sont remplacés par les mots : « *M. Pierre LE COZ, commissaire divisionnaire, adjoint à la sous-directrice chargée du soutien à l'investigation, chef du service de la gestion opérationnelle* ».

Article 2

Le préfet, directeur du cabinet du préfet de police et le directeur de la police judiciaire à Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 19 mars 2021

signé

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2021-03-19-00012

arrêté n°2021-00216

accordant délégation de la signature
préfecturale aux membres
du cabinet du préfet de police qui assurent le
service de permanence

arrêté n°2021-00216

accordant délégation de la signature préfectorale aux membres
du cabinet du préfet de police qui assurent le service de permanence

Le préfet de police,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° de son article 77 ;

VU le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

VU le décret du 20 mars 2019 par lequel M. David CLAVIERE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, est nommé préfet, directeur de cabinet du préfet de police ;

SUR proposition du préfet, directeur du cabinet,

ARRETE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CLAVIERE, préfet, directeur du cabinet du préfet de police, délégation est donnée aux conseillers techniques ou chargés de mission dont les noms suivent, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, toutes décisions motivées par une situation d'urgence lorsqu'ils assurent le service de permanence :

- M. Pierre-Edouard COLLIEX, contrôleur général ;
- Mme Loubna ATTA-CHEHATA, commissaire de police ;
- M. Philippe DALBAVIE, agent contractuel ;
- Mme Naïma MAKRI, commissaire de police ;
- Mme Laëtitia VALLAR, commissaire de police.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du conseiller technique qui assure le service de permanence, délégation est donnée aux officiers de police dont les noms suivent, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, toutes décisions motivées par une situation d'urgence lorsqu'ils assurent le service de permanence :

- Mme Virginie DELANGE, commandant de police ;
- M. Marc DERENNE, commandant de police ;
- Mme Sonia DROUIN, commandant de police ;
- M. Julien LECOQ, commandant divisionnaire fonctionnel de police ;

- M. Franck SECONDA, capitaine de police ;
- M. Jean-Marc SENEGAS, commandant de police.

Article 3

Le préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 19 mars 2021

signé

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2021-03-19-00011

arrêté n°2021-00217

accordant délégation de la signature
préfectorale
au sein du service de la mémoire et des affaires
culturelles

arrêté n°2021-00217
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein du service de la mémoire et des affaires culturelles

Le préfet de police,

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2003-737 du 1^{er} août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police, et notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-00830 du 9 octobre 2020 relatif aux missions et à l'organisation du service de la mémoire et des affaires culturelles ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu la décision du 19 octobre 2020 par laquelle Mme Agnès MASSON, conservatrice générale du patrimoine, est affectée en qualité de cheffe du service de la mémoire et des affaires culturelles de la préfecture de police à compter du 1^{er} novembre 2020 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2020 par lequel Mme Agnès MASSON, conservatrice générale du patrimoine, est prise en charge par voie de détachement dans le corps des administrateurs civils, à compter du 1^{er} novembre 2020 jusqu'au 31 octobre 2022 ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet, et du préfet, secrétaire général pour l'administration,

A R R Ê T E

Article 1

Délégation de signature est donnée à Mme Agnès MASSON, administratrice civile, cheffe du service de la mémoire et des affaires culturelles de la préfecture de police, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté n° 2020-00830 du 9 octobre 2020 susvisé ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

Article 2

(Administration du service de la mémoire et des affaires culturelles)

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès MASSON, la délégation qui lui est consentie peut être exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Cécile LOMBARD, adjointe du département patrimonial en charge du pôle collecte, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté n° 2020-00830 du 9 octobre 2020 susvisé, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant du service.

Article 3

(Département patrimonial)

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès MASSON, la délégation qui lui est consentie peut être exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Cécile LOMBARD, à l'effet de signer :

- les décisions, courriers ou conventions relatifs aux prêts d'œuvres ou de documents ;
- les décisions, courriers ou conventions relatifs à l'organisation d'évènements ;
- les contrats et factures de numérisation et de cession de droits d'exploitation d'archives photographiques.

Article 4

(Département musical)

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès MASSON, la délégation qui lui est consentie peut être exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Gildas HARNOIS, chef de musique, et M. Jean-Jacques CHARLES, chef de musique en second, à l'effet de signer :
 - les propositions d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses du département musical ;
 - les contrats et factures de prestation musicales payantes.
- M. Didier COTTIN, brigadier major à l'échelon exceptionnel, chef de l'unité de gestion opérationnelle, et Mme Lauren PIQUERO, secrétaire administrative, adjointe au chef de l'unité de gestion opérationnelle, à l'effet de signer :
 - tous actes, décisions et pièces comptables relatives à l'activité du département musical ;
 - les contrats et factures de prestation musicales payantes.

Article 5

Le préfet, directeur du cabinet, et le préfet, secrétaire général pour l'administration, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 19 mars 2021

signé

Didier LALLEMENT